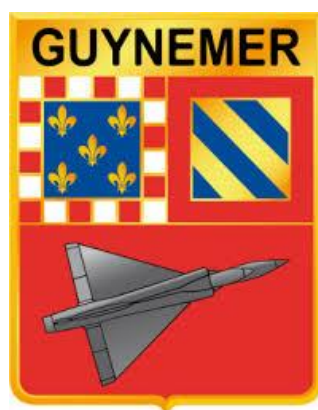


Préfecture de la Côte d'Or



CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE DE DIJON et de son agglomération

Avenant N°5

L'ETAT,
Représenté par Monsieur **Fabien SUDRY**, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,

ET

La Région Bourgogne-Franche-Comté,
Représentée par Madame **Marie-Guite DUFAY**, Présidente,

La Métropole de Dijon,
La Ville de Dijon,
Représentées par Monsieur **François REBSAMEN**, Président de la Métropole et Maire de Dijon,

Le Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic,
La Commune de Longvic,
Représentés par Monsieur **José ALMEIDA**, Président du Syndicat et Maire de Longvic,

La Commune d'Ouges,
Représentée par Monsieur **Jean-Claude GIRARD**, Maire,

La Commune de Sennecey-lès-Dijon,
Représentée par Monsieur **Philippe BELLEVILLE**, Maire,

La Commune de Neuilly-Crimolois,
Représentée par Monsieur **Didier RELOT**, Maire,

La Commune de Bretenière,
Représentée par Monsieur **Nicolas SCHOUTITH**, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

Vu la circulaire n°5318/SG du Premier ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

Vu le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (*CRSD*) de Dijon et son agglomération signé le 13 novembre 2015 et ses avenants n°1 du 4 mars 2019, n°2 du 24 juin 2019, n°3 du 19 décembre 2019 et n°4 du ;

Vu le mandat de signature au Préfet de la Côte d'Or par le Directeur général de l'agence nationale de cohésion des territoires du 3 août 2020 ;

Vu le relevé de conclusions du Comité de pilotage du 7 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic du ;

Vu la délibération de la Ville de Dijon du..... ;

Vu la délibération de la Métropole de Dijon du ;

Vu la délibération de la Région Bourgogne-Franche-Comté du ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : eu égard à la période de confinement et à ses conséquences sur l'avancement des projets, une prolongation d'une année du CRSD est accordée soit jusqu'au 13 novembre 2021 pour engager l'ensemble des actions et crédits tels que prévus au contrat modifié par avenants.

Article 2 : compte-tenu du reliquat prévisionnel au titre du FRED constaté sur l'axe 1 du CRSD sur l'action 1.5 « *remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique* », dont le montant subventionnable de 83 000 € est réduit à 76 000 € hors taxes, la fiche correspondante est mise à jour dans son plan de financement et annexée au présent avenant.

Ce reliquat est reversé, à enveloppe constante, sur l'action 1.6 « *remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC* », dont le montant subventionnable de 350 000 € est augmenté à 357 000 € hors taxes.

La fiche correspondante à cette action 1.6 est mise à jour dans son plan de financement et annexée au présent avenant.

Article 3 : le tableau des engagements financiers en partie 10 du CRSD est également mis à jour en conséquence et joint au présent avenant.

Toutes les autres clauses du CRSD restent inchangées.

Fait à Dijon, le

Le Préfet de la région Bourgogne-
Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or,

La Présidente
de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Monsieur Fabien SUDRY

Madame Marie-Guite DUFAY

Le Président de la Métropole de Dijon,
Maire de la Commune de Dijon,

Le Président du Syndicat mixte
de l'aéroport de Dijon-Longvic,
Maire de la Commune de Longvic,

Monsieur François REBSAMEN

Monsieur José ALMEIDA

Le Maire de la Commune d'Ouges,

Le Maire de la Commune
de Sennecey-lès-Dijon,

Monsieur Jean-Claude GIRARD

Monsieur Philippe BELLEVILLE

Le Maire de la Commune de Neuilly-Crimolois,

Le Maire de la Commune de Bretenière,

Monsieur Didier RELOT

Monsieur Nicolas SCHOUTITH

**AXE 1 - Fiche-action 1.5 : Remise en état des réseaux de télécommunication
par déploiement de la fibre optique**

Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES				
Fiche action 1.5	Intitulé du projet : Remise en état des réseaux de télécommunication par déploiement de la fibre optique			
Diagnostic - Constat				
Le départ des militaires de la base aéronautique BA 102 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité d'équipements aux besoins civils et permettre ainsi le développement de l'activité de l'aéroport par le délégataire. C'est particulièrement le cas en matière de réseaux de télécommunication. Ceux-ci ont besoin d'être remis en état.				
Descriptif de l'action				
Remise en état des réseaux de télécommunication par le déploiement de la fibre optique				
Objectif - Résultat attendu				
Raccordement de l'aérogare, de la tour de contrôle, des bâtiments HM1 à HM6, B9, PC2 à PC4 (...) à la fibre optique, pour maintenir l'activité aéronautique et l'installation de nouvelles activités.				
Maître d'ouvrage				
Syndicat mixte				
Partenaires				
Délégataire				
Début de l'opération				
2018				
Délai de réalisation				
2018 à 2020 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD				
Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant	Ressources		
Remise en état des réseaux de télécommunication par déploiement de la fibre optique	76 000 €	État / FRED	38 000 €	50 %
		Syndicat mixte	38 000 €	50 %
TOTAL	76 000 €	TOTAL	76 000 €	100 %
Critères d'évaluation - Effets attendus - Indicateurs				
Maintien de l'activité aéronautique civile et installation de nouvelles entreprises				

AXE 1 - Fiche-action 1.6 : remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC

Axe 1 : PÉRENNISATION DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES CIVILES PAR LA REMISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES	
Fiche action 1.6	Intitulé du projet : Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC
Diagnostic - constat	
Le départ des militaires de la Base Aérienne (BA) 102 impose la modification des caractéristiques de la plateforme, des normes militaires à celles de l'aviation civile. Ceci implique des investissements pour la mise en conformité d'équipements aux besoins civils et permettre ainsi le développement de l'activité de l'aéroport par le délégataire. C'est particulièrement le cas en matière d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens ; ceux-ci ont besoin d'être mis à niveau et des actions correctives doivent également être conduites suite au dernier audit CHEA (Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aérodrômes) de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) de septembre 2019	
Descriptif de l'action	
Réaménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs (véhicules légers), acquisition d'un équipement de remorquage / manutention d'aéronefs (type Lektro ou équivalent), amélioration de la signalétique du site, installation d'un système de climatisation de la tour de contrôle, régénération des postes et équipements électriques anciens, actions correctives suite à audit CHEA / DGAC	
Objectif - résultat attendu	
Capacité d'accueil fonctionnel des visiteurs et de stationnement des véhicules légers, amélioration des conditions d'exercice des services de pistes pour les circulations d'aéronefs en mode guidé, clarté et complétude de la signalétique sur l'ensemble de la plateforme et des bâtiments attenants, conditions normales de température de travail garanties en cas de fortes chaleurs pour les AFIS opérant en tour de contrôle, poursuite de l'amélioration de l'état des infrastructures électriques, conformité CHEA / DGAC	
Maître d'ouvrage	
Syndicat mixte	
Partenaires	
Délégataire	
Début de l'opération	
2020	
Délai de réalisation	
2020 - 2021 et au plus tard, à la fin d'exécution financière du CRSD	

Coût de l'action				
Principaux postes de dépenses	Montant	Ressources	Montant	Taux
Réaménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs	357 000 €	État / FRED	178 500 €	50 %
Acquisition d'un équipement de remorquage manutention d'aéronefs Amélioration de la signalétique du site Installation d'un système de climatisation de la tour de contrôle Régénération des postes et équipements électriques anciens Actions correctives suite à audit CHEA / DGAC		Syndicat Mixte	178 500 €	50 %
TOTAL	357 000 €	TOTAL	357 000 €	100 %
Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs				
Maintien de l'activité aéronautique civile et installation de nouvelles entreprises				

10. Tableau des engagements financiers

Contributeurs	Etat DRAC	Etat (CRSD)		Région	Dijon métropole	Syndicat mixte	Ville de Dijon	Revenus actions (autofinancements)	Investissements privés	Total
		FRED	FNADT							
Axe 1 - Pérenniser les activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures		1 400 000 €				1 400 000 €				2 800 000 €
Action 1.1 - Remise en état de l'alimentation électrique et des secours		300 000 €				300 000 €				600 000 €
Action 1.2 - Mise en sécurité du site		100 000 €				100 000 €				200 000 €
Action 1.3 - Renouvellement du balisage		770 000 €				770 000 €				1 540 000 €
Action 1.4 - Remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2		13 500 €				13 500 €				27 000 €
Action 1.5 - Remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique		38 000 €				38 000 €				76 000 €
Action 1.6 - Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA / DGAC		178 500 €				178 500 €				357 000 €
Axe 2 - Accompagner et renforcer le pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin	230 020 €	2 350 000 €	2 000 000 €	5 150 000 €	2 700 000 €		4 269 980 €	9 332 000 €		26 032 000 €
Action 2.1 - Travaux pour la construction du pôle culturel de la CIGV				5 000 000 €				9 332 000 €		14 332 000 €
Action 2.2 - Équipement scénographique		1 750 000 €					1 750 000 €			3 500 000 €
Action 2.3 - Aménagement de l'esplanade publique du pôle culturel			1 800 000 €		2 700 000 €					4 500 000 €
Action 2.4 - Équipements du CIAP	230 020 €	500 000 €		150 000 €			2 119 980 €			3 000 000 €
Action 2.5 - Aménagement de la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem			200 000 €				300 000 €			500 000 €
Action 2.6 - Restauration des œuvres de l'hôpital général protégées au titre des monuments historiques		100 000 €					100 000 €			200 000 €
Axe 3 - FONDS DÉVEMPLOI 21		200 000 €							849 752 €	1 049 752 €
Complément - AMO CRSD		70 000 €			12 770 €					82 770 €
TOTAL	230 020 €	4 020 000 €	2 000 000 €	5 150 000 €	2 712 770 €	1 400 000 €	4 269 980 €	9 332 000 €	849 752 €	29 964 522 €